

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 567

présenté par
M. Berville
-----**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 138, substituer aux mots :

« la seule qui puisse »

les mots :

« qui seuls peuvent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec amendement adopté par la commission ayant supprimé la référence à la "révolution".